

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Rapport  
annuel de Développement  
Durable 2017.**

**==**

**RAPPORTEUR**

Date de convocation :  
16/01/18

Date d'affichage :  
07/02/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 JANVIER 2018 à 17h30

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Hugues VAN MAELE représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Sylvie ROBERT, Mme Mélanie MASSOT

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément aux dispositions de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, la Communauté d'agglomération doit, lors de la tenue du débat sur le projet de budget, présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son aire géographique et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport doit dresser un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, ainsi qu'une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre connaissance du rapport ci-annexé.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180122-41627-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/18

Publication : 07/02/18

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**RAPPORT ANNUEL**

**2017**

**SITUATION  
INTERNE ET  
TERRITORIALE  
EN MATIÈRE DE**

**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

Mission Développement Durable  
Tél. 03 23 06 31 23  
developpement.durable@casq.fr

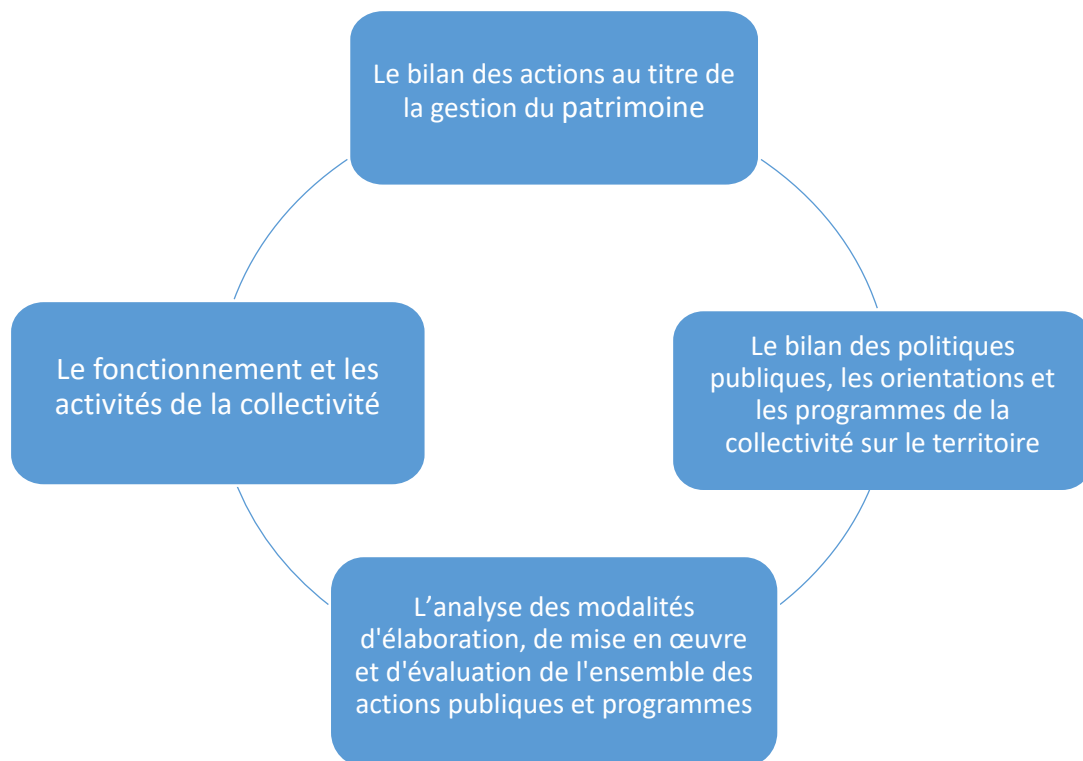
AGGLO-SAINSTQUENTINOIS.FR

## Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>1</b>
<b>I.Introduction au développement durable</b> .....	<b>3</b>
<b>II.La nouvelle agglomération et le cadre réglementaire en matière de développement durable</b> <b>....</b>	<b>5</b>
A.    La fusion entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon .....	5
B.    Les réunions publiques "Tout savoir sur l'Agglo" .....	8
C.    La démarche itinérante "Construisons l'Agglo ensemble" .....	9
D.    Le questionnaire "Construisons l'agglo ensemble" .....	9
E.    Le Conseil de Développement (CODEV).....	10
<b>III.Un territoire solidaire et durable</b> .....	<b>11</b>
A.    Le Plan Climat : de nouveaux objectifs pour l'Agglomération .....	11
B.    Un territoire qui tire avantage de la biodiversité.....	14
1.    Le Parc d'Isle .....	14
2.    Les Marais de Saint-Simon.....	17
C.    La création de la Brigade Intercommunale de l'Environnement, au service du territoire 18	
D.    Le développement du réseau de mobilité.....	19
1.    La mobilité des PMR.....	19
2.    Élargissement des services Pastel.....	19
E.    Une collectivité qui poursuit ses engagements en matière d'Habitat .....	20
<b>IV.Une gestion des ressources optimisées et respectueuse de l'environnement</b> .....	<b>22</b>
A.    La gestion de l'eau .....	22
B.    La gestion des déchets.....	25
C.    Le contrôle de la qualité de l'air .....	30
<b>V.L'Agglomération du Saint-Quentinois s'engage dans la Troisième Révolution Industrielle et Agricole via sa filière Robonumérique</b> .....	<b>32</b>
A.    L'Agglomération, un territoire qui mise sur l'innovation pour booster le développement économique.....	33
B.    La Robonumérique appliquée à l'agriculture .....	33
C.    La Robonumérique : une stratégie de promotion des compétences de l'Agglomération 35	
<b>VI.La Nouvelle Evolution de l'Organisation (NEO) et l'éco-exemplarité</b> .....	<b>36</b>
A.    Améliorer le service à l'utilisateur.....	37
B.    Professionnaliser l'exercice des fonctions managériales.....	38
C.    Moderniser notre action pour un service efficient .....	39
D.    Fédérer autour d'une culture commune, la fierté d'appartenance et développer le bien- être des agents .....	41

## I. Introduction au développement durable

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, **d'un rapport de la situation interne et territoriale en matière de développement durable sur :**



Un projet territorial doit répondre aux **cinq finalités de développement durable** suivantes :



Chaque finalité est transversale aux **enjeux sociaux, environnementaux et économiques**, piliers du développement durable. Ces ambitions ou finalités sont mises en avant dans un certain nombre de textes internationaux fondateurs du développement durable comme les stratégies européennes et nationales de développement durable ou les objectifs de développement durable 2030. **Ces finalités seront mises en relief tout au long du rapport.**

De nouveaux objectifs mondiaux ont vu le jour en 2016, il s'agit des ODD : **Objectifs de Développement Durable** à l'échelle de la planète qui renouvellent la feuille de route de Rio 1992 et l'Agenda 21.

## La France met en œuvre les **OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### L'Agenda 2030, c'est quoi ?



C'est un programme universel de développement durable



Il a été adopté par 193 pays à New York en septembre 2015

### Ce sont 17 objectifs

pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats



### Repères


Depuis 2000, les Objectifs du millénaire pour le développement ont permis de réelles avancées



Pour rappel, les objectifs nationaux inscrits dans la loi à l'horizon 2030 sont :

  
-40 % d'émissions  
de gaz à effet de serre  
en 2030 par rapport  
à 1990

  
-30 % de consommation  
d'énergies fossiles  
en 2030 par rapport  
à 2012

  
Porter la part des énergies  
renouvelables à **32 %** de  
la consommation finale  
d'énergie en 2030 et à  
**40 %** de la production  
d'électricité

  
Réduire la consommation  
énergétique finale  
de **50 % en 2050**  
par rapport à 2012

  
-50 % de déchets  
mis en décharge  
à l'horizon 2025

  
Diversifier la production  
d'électricité et baisser  
à **50 %** la part du nucléaire  
à l'horizon 2025

L'Agglomération du Saint-Quentinois, au travers de ses actions, de sa gestion et nouveaux projets, s'engage pour ses usagers dans la mise en œuvre d'une politique efficace, alliant respect des objectifs économiques et sociaux et préoccupations environnementales. Le plan pluriannuel d'investissement voté en 2014 tient compte de cette nécessité.

## II. La nouvelle agglomération et le cadre réglementaire en matière de développement durable

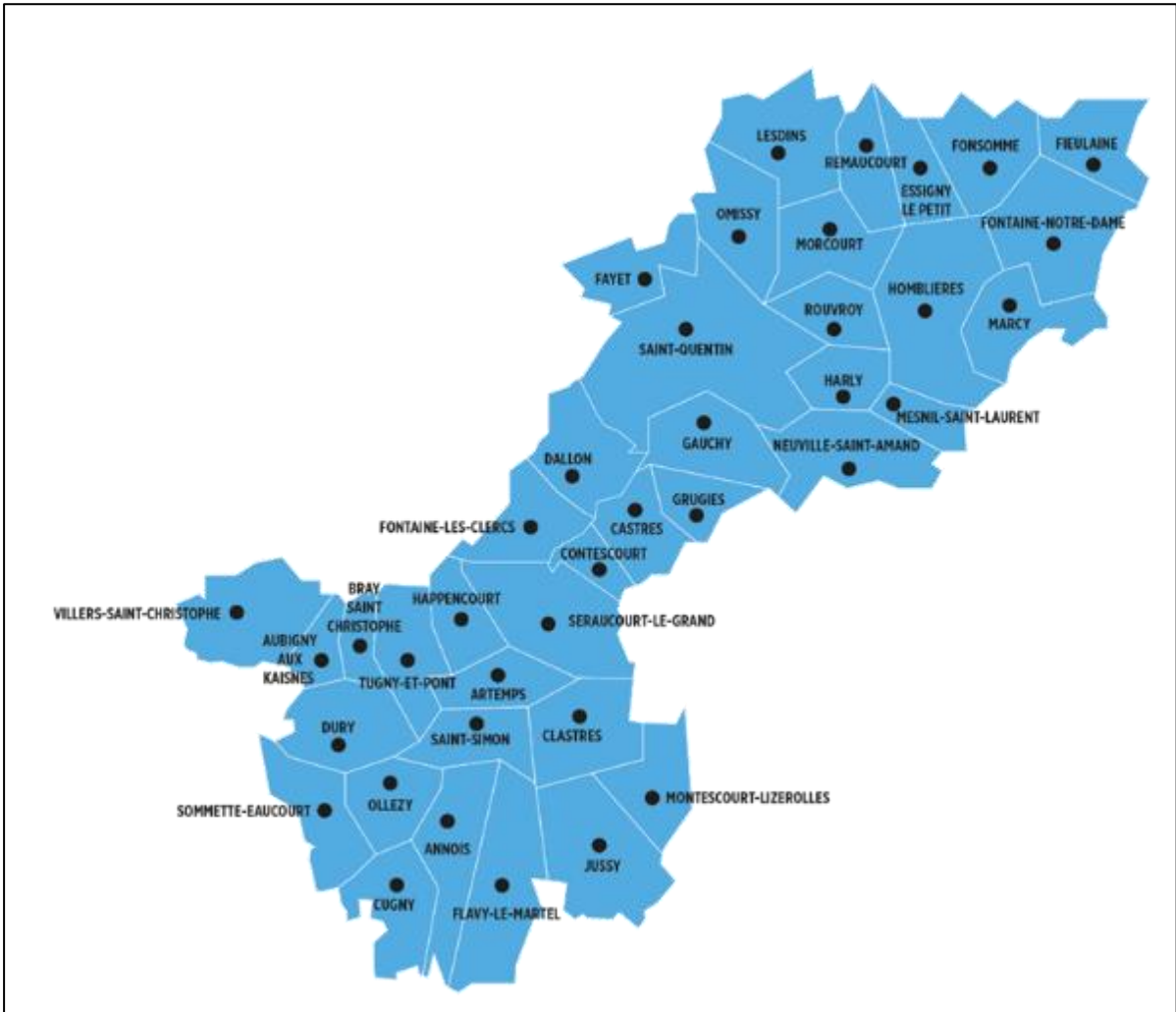
### A. La fusion entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon

La loi NOTRe votée en 2015 a porté le seuil minimum de l'intercommunalité à 15 000 habitants. Avec **10 446 habitants**, la Communauté de communes du canton de Saint-Simon était tenue de fusionner avec une autre intercommunalité. Elle a donc choisi de s'unir avec un territoire proche de ses compétences et de ses frontières : la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, moitié rurale, moitié urbaine. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les deux communautés ont donc fusionné pour former qu'un seul et même territoire : **l'Agglomération du Saint-Quentinois**, forte de **39 communes** et près de **85 000 habitants**, offrant ainsi une meilleure cohérence entre rural et urbain.

#### ➤ De nouveaux élus communautaires et un nouveau président à élire :

L'Agglomération dispose d'un nouveau conseil communautaire composé de 76 élus avec la répartition suivante :

- Saint-Quentin : **36 élus**
- Gauchy : **3 élus**
- Pour les 37 autres communes : **1 élu par commune**



➤ Les compétences au 1<sup>er</sup> Janvier 2017





La nouvelle agglomération rassemble toutes les missions de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon :

- **Le développement économique** : l'Agglo...
  - ✓ favorise l'implantation de nouvelles entreprises
  - ✓ les accompagne dans leur développement
  - ✓ offre des opportunités avec ses zones d'activités
  - ✓ accompagne les entreprises territoriales dans leurs projets de développement grâce aux innovations numériques et robotiques
- **L'innovation technologique** : l'Agglo...
  - ✓ soutient l'innovation et la Robonumerique
  - ✓ favorise l'arrivée de la fibre optique
  - ✓ s'est vue décerner le label "French Tech"
  - ✓ porte le réseau Saint-Quentin French Tech dont la thématique est IoT & Manufacturing ou l'internet des objets
- **L'aménagement du territoire et l'habitat** : l'Agglo...
  - ✓ élabore le plan local pour l'urbanisme et l'habitat
  - ✓ instruit les demandes de travaux et de permis
  - ✓ encourage la rénovation énergétique
  - ✓ fixe les objectifs de construction et de rénovation du logement social
- **Le tourisme** : l'Agglo...
  - ✓ assure le développement touristique et la promotion du territoire via l'office de tourisme et des congrès du Saint-Quentinois
  - ✓ valorise les nouveaux projets tels que le parc animalier
- **L'eau et l'assainissement** : l'Agglo...
  - ✓ fournit l'eau potable à tous les usagers
  - ✓ gère l'assainissement des réseaux
  - ✓ protège les milieux aquatiques
- **Les transports** : l'Agglo...
  - ✓ favorise la mobilité sur tout le territoire
  - ✓ développe le transport à la demande
  - ✓ organise le transport des personnes à mobilité réduite
  - ✓ gère les transports urbains à Saint-Quentin
  - ✓ encourage les modes de déplacements doux
- **Le sport et la culture** : l'Agglo...
  - ✓ assure la gestion et l'entretien des piscines communautaires
  - ✓ gère l'école de musique et de danse de Clastres
  - ✓ gère le terrain de tennis couvert de Montescourt-Lizerolles
  - ✓ gère les gymnases communautaires
  - ✓ s'assure du bon fonctionnement de la Base Urbaine de Loisirs via un contrat de concession
- **La politique de la ville** : l'Agglo...
  - ✓ finance, anime et coordonne des actions dans le domaine économique, de l'emploi, du cadre de vie, de la sécurité, pour les quatre quartiers prioritaires de Saint-Quentin

- **Les déchets** : l'Agglo...
  - ✓ collecte les déchets ménagers et assimilés
  - ✓ favorise le tri sélectif avec les bacs jaunes
  - ✓ gère les quatre déchèteries communautaires réparties sur son territoire
  
- **La voirie** : l'Agglo ...
  - ✓ entretient les voiries des zones d'activités et les voies menant à la zone de la Clef des Champs à Clastres
  
- **Les gens du voyage** : l'Agglo...
  - ✓ gère l'aire d'accueil à Saint-Quentin
  
- **La petite enfance et les activités extrascolaires** : l'Agglo...
  - ✓ organise les accueils de loisirs sur le territoire de la C32S
  - ✓ gère le Relais d'Assistantes Maternelles et deux crèches communautaires
  
- **L'environnement** : l'Agglo ...
  - ✓ entretient les espaces naturels: sentiers, réserve, vallée de la Somme, le parc d'Isle,...
  - ✓ sensibilise à son respect et à sa protection

## B. Les réunions publiques "Tout savoir sur l'Agglo"

Il s'agit de la première démarche de concertation lancée par la nouvelle Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. **11 réunions ont été organisées** dans les différentes communes du territoire entre **le 30 mars et le 6 juillet** de cette année.

Assurer une cohésion sociale et une solidarité entre les territoires et les générations

Elles ont permis de présenter les différentes compétences de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les réunions ont rassemblé **385 personnes** qui ont pu poser leurs questions portant notamment sur :



- l'assainissement
- l'entretien des cours d'eau
- l'eau (qualité, prix de l'eau)
- le tourisme
- les chemins de randonnées
- les déchets ménagers
- la voirie intercommunale
- les transports
- la fibre optique
- les piscines

Cette initiative a été saluée par les habitants de la nouvelle agglomération.

### C. La démarche itinérante "Construisons l'Agglo ensemble"

Cette seconde démarche de concertation s'est déroulée du 2 Mai au 2 Juin. Un bus itinérant a parcouru les 39 communes qui composent l'agglomération et a réuni près de 230 participants.

Assurer une cohésion sociale et une solidarité entre les territoires et les générations

L'objectif était de pouvoir échanger avec les habitants sur les grands enjeux du projet de territoire pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour 2030.



Un bilan de l'opération a permis d'identifier les 3 grandes priorités :

- Poursuivre le développement économique du territoire en accompagnant les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emplois,
- Développer l'attractivité touristique du territoire en s'appuyant notamment sur ses atouts naturels, historiques et architecturaux,
- Préserver la qualité de vie des habitants, en maintenant une offre de services de proximité, en assurant la protection environnementale du territoire et en garantissant le bien-être et le bien vivre ensemble

Cette démarche a également reçu un très bon accueil des habitants du territoire.

### D. Le questionnaire "Construisons l'agglo ensemble"

Des questionnaires ont été mis à disposition des habitants dans l'ensemble des mairies des communes de l'Agglomération. Ils visaient à recueillir les attentes de la population sur le projet de territoire à l'horizon 2030 autour de neuf questions centrales. Le questionnaire reprend l'ensemble des thèmes qui avaient été identifiés par les habitants dans le cadre de la démarche itinérante comme étant centraux pour l'établissement du projet de territoire.

## Les neuf questions portaient sur :

Les transports et la mobilité

La gestion des déchets

Les équipements communautaires

La qualité de vie et le vivre-ensemble

L'attractivité du territoire et le développement économique

Le développement touristique

L'environnement et les ressources naturelles

L'Agglo du Saint-Quentinois aujourd'hui

L'Agglo du Saint-Quentinois à l'horizon 2030

### E. Le Conseil de Développement (CODEV)

Indépendance, force de proposition, valeur ajoutée à la vie publique, le conseil peut, par sa représentativité et son expression citoyenne, être un complément essentiel aux élus. C'est un appui compétent, un lien pour un nouveau dialogue citoyen, constructif, en veille permanente sur le développement du territoire. Parce que le partage d'expériences stimule l'intelligence collective, **le Conseil de Développement a un rôle pédagogique entre l'Agglomération et les citoyens**, participant à la progression de la démocratie locale.

Assurer une  
cohésion sociale et  
une solidarité entre  
les territoires et les  
générations

Quatre commissions de travail thématiques ont été installées en septembre 2016 : développement durable et santé, attractivité et cadre de vie, aménagement du territoire et développement économique et emploi.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de la fusion avec la Communauté de Communes du canton de Saint-Simon, le Conseil de Développement a été étendu au Sud du territoire avec l'arrivée de **cinq nouveaux membres**. Cette extension du Conseil montre l'importance de l'implication de l'ensemble du territoire dans la construction de la nouvelle agglomération.

En 2017, ces commissions se sont réunies **huit fois**. Ces réunions ont permis de proposer des actions concrètes pour certaines d'entre elles déjà effectives (**ruches connectées, implantation de composteurs collectifs**). Les membres du Conseil de Développement sont invités à interagir pleinement dans le cadre des projets de l'Agglomération (**réaménagement de la friche du Maréchal Juin, le Plan Climat, le projet de territoire, ...**).

### III. Un territoire solidaire et durable



#### A. Le Plan Climat : de nouveaux objectifs pour l'Agglomération

Alors que les impacts du dérèglement climatique se multiplient et constituent une menace **pour la paix, la sécurité et la prospérité**, la France souhaite accélérer la mise en œuvre de l'**Accord de Paris**, à la fois sur son territoire et dans l'Union européenne, et sur le plan international. Il est urgent de retrouver au plus vite une trajectoire de **réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec l'objectif de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5°C/2°C en 2100.**

Lutter contre le réchauffement climatique



C'est l'objet du Plan climat que de contribuer à cette mobilisation qui doit être celle des Etats, mais aussi de toute la société, des entreprises, des associations, de la recherche, des collectivités territoriales, des partenaires sociaux.

Le Plan Climat renforce l'action de la France en nous projetant dans le monde de l'après carbone, en réduisant la dépendance de la France aux énergies fossiles et en mobilisant les écosystèmes dans leur capacité de stockage du carbone et de protection face aux conséquences du changement climatique.

**Le Plan Climat fixe un nouveau cap pour tous, celui de la neutralité carbone à l'horizon 2050.**

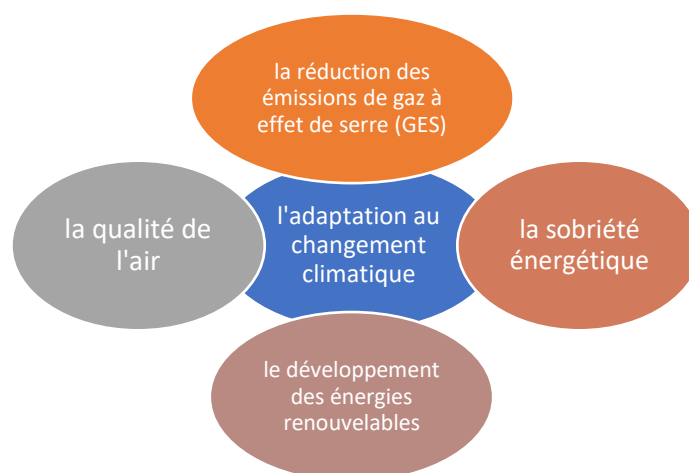
Il marque la mobilisation du gouvernement français et de tous les acteurs :

- **des citoyens** : en faisant entrer l'accord de Paris dans le quotidien des Français, et notamment de ceux aux revenus les plus modestes, en apportant des solutions pour tous dans le domaine de la mobilité propre, de la rénovation des logements et de la lutte contre la précarité énergétique (**exemple : l'Agglomération du Saint-Quentinois a mis en place un Point Info Habitat permettant aux habitants de l'Agglomération de se renseigner sur les aides possibles lors de la rénovation de leur habitation**). Le Plan Climat permet de renforcer la protection des Français, de l'économie et de l'agriculture face aux conséquences déjà visibles du dérèglement climatique. Il promeut des modes de consommation plus durables (**exemple : l'Agglomération du Saint-Quentinois a mis en place une box anti-gaspi dans 6 restaurants partenaires du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire et met en place le tri des déchets dans les bureaux pour sensibiliser l'ensemble de ses agents**), pour réduire l'empreinte écologique de la France et restaurer les écosystèmes.

- **des agents** : en favorisant les gestes éco-citoyens au bureau tel que le tri des déchets et les économies d'énergie (**exemple : l'Agglomération du Saint-Quentinois a mis en place le tri des déchets dans les bureaux, des détecteurs de mouvement dans les couloirs ainsi que des ampoules LED**)
- **des entreprises et les acteurs économiques** : le Plan Climat permet de soutenir l'innovation et la transformation du système énergétique vers les énergies renouvelables, et d'avantage d'efficacité énergétique, y compris en anticipant et en gérant les transitions sociales (**exemple : l'Agglomération du Saint-Quentinois fait partie des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte**).
- **des territoires** : en co-construisant des politiques territoriales, en métropole comme en outre-mer, pour rendre plus concrète la lutte contre le dérèglement climatique (**ex : l'Agglo co-construit son projet de territoire avec l'ensemble des acteurs concernés**).
- **sur le plan diplomatique**, un nouvel élan pour renforcer le rôle de chef de file de la France pour mobiliser l'Europe et la Communauté internationale dans la mise en œuvre opérationnelle de l'Accord de Paris et confirmer la solidarité de la France avec les pays les plus vulnérables, notamment en matière de financement de la lutte contre le changement climatique.

L'Agglo du Saint-Quentinois lance officiellement son propre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) obligatoire depuis la loi Grenelle et renforcé par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015. Le PCAET ou Plan Climat est un **projet territorial de développement durable développé sur 6 ans**.

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :



Le PCAET amène en toute logique à **dépasser les enjeux strictement environnementaux** pour s'interroger sur le fonctionnement global du territoire : il doit permettre son adaptation en profondeur face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique.

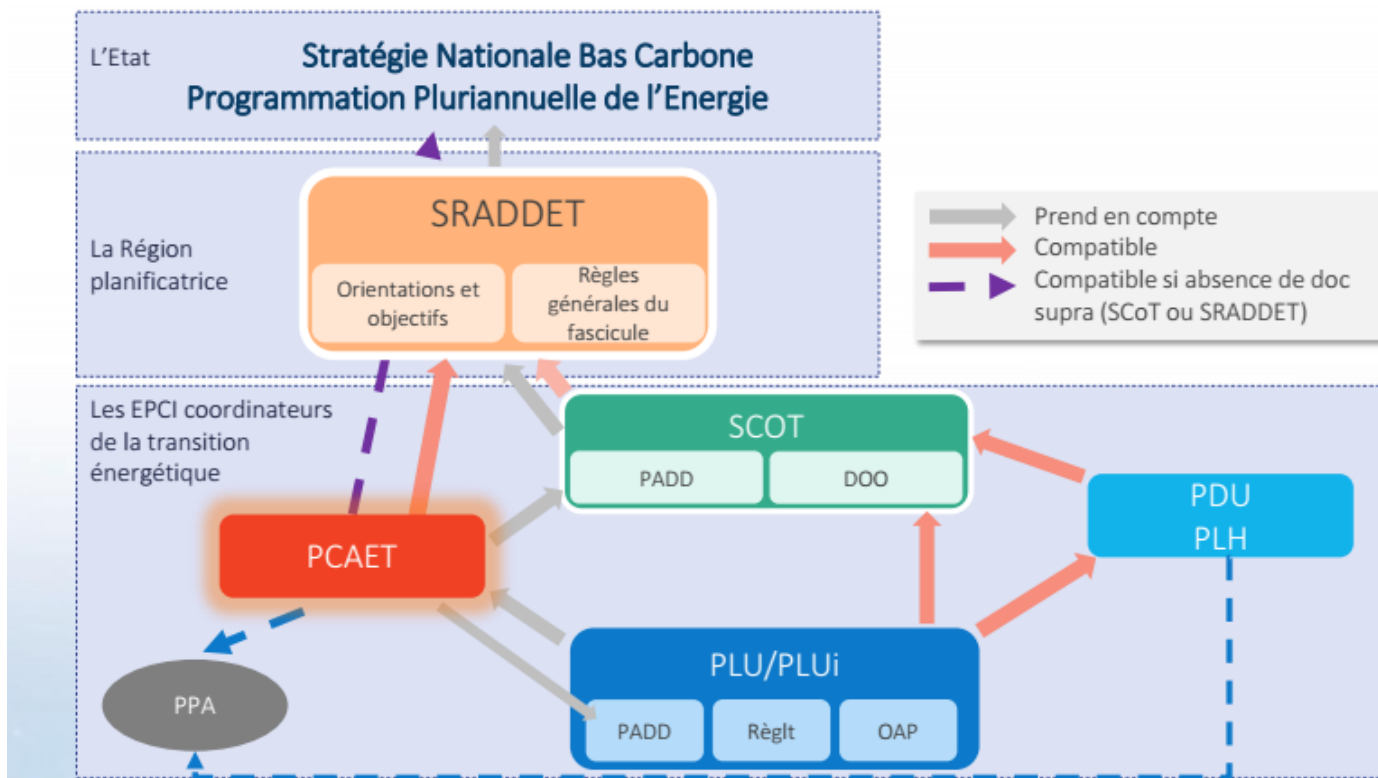
Il s'agit de commencer à construire un territoire avec des déplacements mieux organisés, un habitat plus économe en énergie, des commerces et des équipements mieux répartis, une gestion des déchets optimisée, une amélioration de la qualité de l'air...

De plus, pour aller plus loin en matière de transition écologique et énergétique, l'Agglo du Saint-Quentinois a fait le choix de se lancer dans le processus de **labellisation CITERGIE**, label d'excellence européen des politiques énergétiques et climatiques ambitieuses.

Pour rappel, l'Agglo bénéficie d'une subvention de l'ADEME et de la Région Hauts de France dans le cadre du FREME (Fonds Régional Environnement, Maitrise de l'Énergie) au titre du processus de labellisation et d'un conseiller CITERGIE, retenu via un appel d'offre. Le processus de labellisation dure 4 ans (phase préparatoire d'environ 18 mois puis 1 visite par an).



Le PCAET devra s'intégrer dans le paysage de **dispositifs de planification territoriale** (ci-après). L'Agglo participe d'ailleurs à différents ateliers nationaux et régionaux pour la déclinaison des objectifs nationaux sur le territoire.



## B. Un territoire qui tire avantage de la biodiversité

L'Agglomération du Saint-Quentinois assure la protection et la mise en valeur de notre environnement et de notre cadre de vie sur de nombreux sites comme la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle, les sources et la vallée de la Somme, les marais de Saint-Simon, les sentiers de randonnée... L'agglomération assure aussi la promotion et la découverte de notre patrimoine naturel.

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

La compétence environnementale est aussi source de projets. En s'appuyant sur l'attractivité de sa Réserve Naturelle et de ses **500 000 visiteurs annuels au parc d'Isle**, l'Agglomération souhaite conforter la dimension animalière du parc en aménageant de nouveaux espaces pour l'accueil d'animaux domestiques mais également sauvages, transformant ainsi peu à peu la ferme en véritable parc animalier.

L'un des projets phares de l'Agglomération du Saint-Quentinois pour l'année 2017 était la continuation des travaux de réhabilitation du Parc d'Isle. La première phase des travaux s'est déroulée jusqu'au printemps de cette année et a porté notamment sur la ferme du parc. Cette opération est en partie financée par l'Etat via le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Ces travaux donnent du renouveau à l'un des espaces les plus fréquentés de l'Agglomération et portent l'ambition de faire de cette oasis de nature au cœur de la ville un pôle du tourisme écologique à échelle régionale.

### 1. Le Parc d'Isle

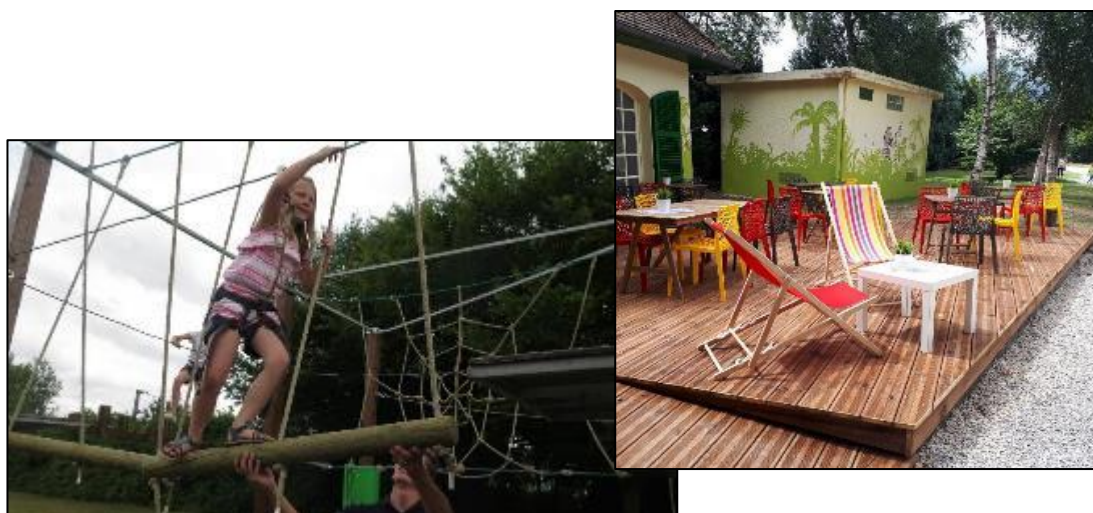
Cet espace de nature au cœur de la ville de Saint-Quentin est composé de l'**étang d'Isle**, de la **Maison de l'Environnement** qui accueille les visiteurs à l'entrée du parc, des **Marais d'Isle** dont une partie inaccessible au public est classée réserve naturelle **et d'une ferme**.





De multiples activités y étaient déjà pratiquées par les usagers tels que **la course à pied, le vélo, le karting à pédales, la promenade à pied ou en poneys**. On y trouve aussi un **espace de remise en forme avec des équipements de fitness en plein air, un parcours santé et deux aires de jeux pour les enfants**. Des travaux de réhabilitation de l'espace de remise en forme et du parc aux bambins ont démarré courant novembre. Ces nouvelles structures seront à nouveau accessibles pour le plus grand bonheur de tous en début d'année 2018.

Mais le projet de rénovation et de mise en valeur du parc a permis l'arrivée de nouvelles activités renforçant l'attractivité de cet espace naturel. **Un parcours d'accrobranche** a été installé à l'entrée du parc pour la période estivale et a rencontré un vif succès puisqu'environ 1 500 enfants ont pu s'y accrocher. **Le Jungle's Café** a remplacé l'ancien salon de thé et permet aux visiteurs de se restaurer durant la période estivale et jusqu'à la Toussaint.



Les amoureux de la nature peuvent venir pour admirer les animaux du milieu naturel et ceux du parc animalier. Quant à la flore, aux abords immédiats du parc, tout le cortège de la végétation typique des zones humides est préservé pour que le site conserve son caractère naturel.

➤ [La ferme devient un parc animalier](#)

Le gros de la première phase des travaux de rénovation du parc d'Isle a été consacré à la ferme. De nouvelles activités y sont proposées et de nouveaux animaux y ont pris leurs quartiers. Cette action est l'une des actions phares présentées dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.



Les visiteurs peuvent toujours y observer les chèvres, les lamas, les moutons, les ânes, les poneys, les bœufs de race highland cattle et autres animaux de basse-cours (poules, canards, pigeons, oies, ...) et les espèces sauvages arrivées depuis 2014 comme les wallabis de Bernet ou les émeux d'Australie.

L'organisation des enclos et le cheminement ont cependant été totalement renouvelés rendant les animaux plus visibles au public et la circulation plus aisée au sein de la ferme. Les chèvres ont ainsi un nouvel enclos qui forme un espace « contact » au centre de la ferme, rendu accessible au public à certaines heures de la journée.

**De nouvelles espèces se sont installées au parc** afin d'enrichir la diversité des espèces déjà visibles auparavant. Deux chameaux ainsi que des alpagas et une volière destinée aux psittacidés qui a accueilli fin novembre deux Aras araraunas. Des points d'observation ont été installés à l'extrémité de la fermette afin de pouvoir étendre le champ de vision des visiteurs aux parties de la réserve interdites au public notamment sur l'une des plus grandes roselières.

**L'équipe a été renforcée afin de s'assurer du bien-être des animaux** dans leurs nouveaux enclos. Elle est composée désormais de sept soigneurs prenant en charge l'ensemble des animaux dont certains ont besoin de soins spécifiques compte tenu de leur provenance géographique.



#### ➤ Les Marais d'Isle

Ils forment une oasis de nature au cœur de la ville de Saint-Quentin et tous ces éléments concourent à la naissance d'une identité paysagère propre au territoire et vectrice du **développement de l'écotourisme** par le biais notamment **de la randonnée et des balades en bacôves**.

Cette année l'Agglo du Saint-Quentinois a voulu renforcer la mise en valeur du patrimoine écologique des Marais d'Isle. Plus de créneaux ont été proposés pour les balades en bacôves qui permettent aux visiteurs de s'approcher de la réserve naturelle des marais d'ordinaire inaccessibles à pied. Les agents du parc ont reçu des formations spécifiques afin de pouvoir animer les balades et de les adapter à tous types de publics.



### ➤ Un espace dédié à la sensibilisation à la nature

De par sa localisation (enclave naturelle en milieu urbain), la réserve naturelle classée Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour la conservation des oiseaux sauvages au titre du réseau écologique européen Natura 2000, fait l'objet de travaux d'entretien et de restauration définis dans le cadre du plan de gestion quinquennal et réalisés par l'équipe en régie et par des entreprises spécialisées.

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

La réserve cogérée par l'Agglo et par le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie constitue un outil remarquable pour la **sensibilisation du public à l'environnement**. Le recrutement de nouveaux agents cette année a permis de renforcer le rôle sensibilisateur et pédagogique du parc et permet d'assurer l'accueil des visiteurs, toujours plus nombreux.

### ➤ La Maison de l'Environnement

**La Maison de l'Environnement** située à l'entrée du Parc d'Isle accueille **tous les publics** et propose de nombreuses **sorties nature, conférences et expositions**.

Depuis cette année, la Maison de l'Environnement dispose de **poussettes et de fauteuils de transfert** mis à la disposition du public afin de rendre accessible les espaces du parc d'Isle au plus grand nombre.



**Quatre voiturettes électriques** s'y trouvent aussi afin d'assurer la mobilité propre des agents dans l'enceinte du parc ainsi que l'entretien.

## 2. Les Marais de Saint-Simon

Les Marais de Saint-Simon, situés également sur les communes de Tugny-et-Pont, Ollezy, Cugny, Annois, Clastres, Jussy, Dury et Flavy-le-Martel, occupent une vaste dépression tourbeuse résultant de la rencontre de plusieurs rus, au sein de la vallée de la Somme. Ils sont constitués d'un ensemble de milieux tourbeux en cours de boisement, ponctués d'étangs de tourbage et bordés de plantation de peupliers.

C'est en 1973 que la commune de Saint-Simon décide de reprendre la gestion des étangs. En 1998, une fois l'aménagement des étangs terminés avec la création de pontons de pêche, aire de pique-nique et passerelles, l'activité de pêche s'y développe.

### ➤ Un espace fragile à préserver

Les Marais de Saint-Simon sont composés **d'une biodiversité à la fois riche et fragile**. On peut y observer une roselière très utile aux insectes qui y vivent et aux canards qui s'y reproduisent, elle est menacée par l'avancée des zones boisées.

La faune y est aussi importante, **on compte plus de 27 espèces d'oiseaux dont la Bouscarle de Cetti, petit passereau protégé en France qui niche dans les buissons à ras du sol ou de l'eau.**

Du côté des étangs, deux espèces de poissons présentes sont considérées comme vulnérables en France : **l'anguille et le brochet.**



La flore des marais ne comporte pas moins de trois espèces rares en Picardie et on y recense 182 espèces au total.

### C. La création de la Brigade Intercommunale de l'Environnement, au service du territoire



La Brigade Intercommunale de l'Environnement a été créée en mai 2017. Elle est composée de **cinq agents** assermentés dont **deux gardes champêtres** et **trois gardes particuliers**.

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

Cette brigade dispose de nombreuses compétences et champs d'action (plus de 150 domaines d'intervention) afin de préserver la qualité du cadre de vie des territoires de l'agglomération et de favoriser une meilleure cohabitation dans les espaces publics qui doivent être davantage sécurisés, respectés et rendus accessibles à tous.

La BIE est une brigade du quotidien dont les agents assurent des patrouilles de surveillance générale et qui agissent en coopération avec les forces de sécurité territoriales : police, gendarmerie et police municipale, sous l'autorité du président de l'Agglo et des maires qui ont choisi de faire intervenir la brigade sur leur territoire.

## D. Le développement du réseau de mobilité

Le réseau de transport de l'Agglomération se modernise et évolue pour atteindre de nouveaux objectifs d'efficacité et de qualité de service.

Lutter contre le réchauffement climatique



### 1. La mobilité des PMR



Suite à la mise en place d'un **service de transport de Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**, une nouvelle délégation de service public a été mise en place avec **Synergiph Hauts de France**. L'accessibilité des transports en commun contribue à l'intégration de tous sur le territoire de l'Agglomération. Le nouveau délégataire s'est engagé à faire des efforts en **matière de protection de l'environnement**. En effet, **les chauffeurs ont suivi des formations à l'écoconduite** et la concession signée avec le délégataire l'**engage à l'achat de véhicules qui consomment moins** selon les disponibilités du marché.

### 2. Élargissement des services Pastel

L'Agglomération délègue depuis de nombreuses années la mobilité à **l'entreprise Pastel** qui, petit à petit, modernise son réseau et propose de nouveaux services. L'année 2017 est une année charnière en matière de transport puisqu'elle a vu l'offre de services se développer.

Le transport à la demande a été élargi aux 19 communes du versant sud du territoire.

### Nouveauté 2017 :

En septembre 2017, l'arrivée d'un nouveau service, le **Déclic "Bout de Ligne"** permet de **limiter la circulation des bus vides au sein de l'Agglomération et donc de limiter leurs émissions de gaz à effet de serre** selon le principe "kilomètre utile". Certains arrêts de bus, situés en bout de ligne, ont été équipés de nouvelles bornes comportant un bouton d'appel qui permet aux usagers de signaler leur présence aux arrêts de bus et de déclencher le transport sur le bout de la ligne, si le bouton n'est pas enclenché le bus attend au dernier arrêt.

La billettique Pastel est elle aussi modifiée **afin de diminuer la production de déchets**. Les tickets cartonnés sont remplacés par de simples tickets papiers, il est aussi dorénavant possible d'acheter ses titres de transport directement sur son smartphone via l'application mobile Pastel ou encore d'obtenir une carte d'abonnement plastifiée à usage multiples.

L'agence Pastel a aussi développé un service de location de vélos pliables et à assistance électrique disponibles dans l'agence située en centre-ville et contribue à l'utilisation de moyens de transports propres. Cette démarche est un succès puisque le taux de location des vélos est de 75,62 %. Afin de diversifier les nouveaux, un projet de location de trottinettes est à l'étude.

#### ➤ Création d'une gare routière



La rénovation du parvis de la gare de Saint-Quentin fait de ce lieu un véritable hub de transport. L'amélioration de la lisibilité des différents réseaux de mobilité disponibles : **transport urbain et navette vers la gare T.G.V Haute-Picardie**, permet d'inciter les usagers à employer ces moyens de transport plutôt que la voiture et contribue donc d'une part à **réduire les émissions de gaz à effet de serre** et d'autre part à **désengorger la circulation dans cet espace d'interconnexion**.

### E. Une collectivité qui poursuit ses engagements en matière d'Habitat

L'Agglomération avait lancé son Point Info Habitat en 2016 afin de permettre à l'ensemble des habitants du territoire de la collectivité de venir s'y informer avant la réalisation de travaux dans leur habitation. Dans le cadre du développement durable, la réduction des dépenses énergétiques est une question importante et le Point Info Habitat informe les usagers sur les travaux permettant d'obtenir une diminution de leur facture énergétique.

Lutter contre le réchauffement climatique

## Nouveauté 2017 : le bonus Energie

Dans un contexte **d'augmentation des objectifs de rénovation énergétique** définis par l'État, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a lancé en 2017 à titre expérimental un **Bonus Énergie**. Il s'agit d'une **aide financière de 500 €** destinée aux propriétaires modestes d'habitats anciens leur permettant de réaliser des travaux de rénovation **afin d'obtenir au moins 25% de gain énergétique**. L'Agglomération s'est adossée aux principes d'éligibilité de l'Anah pour l'attribution du Bonus Énergie (Agence Nationale de l'Habitat).

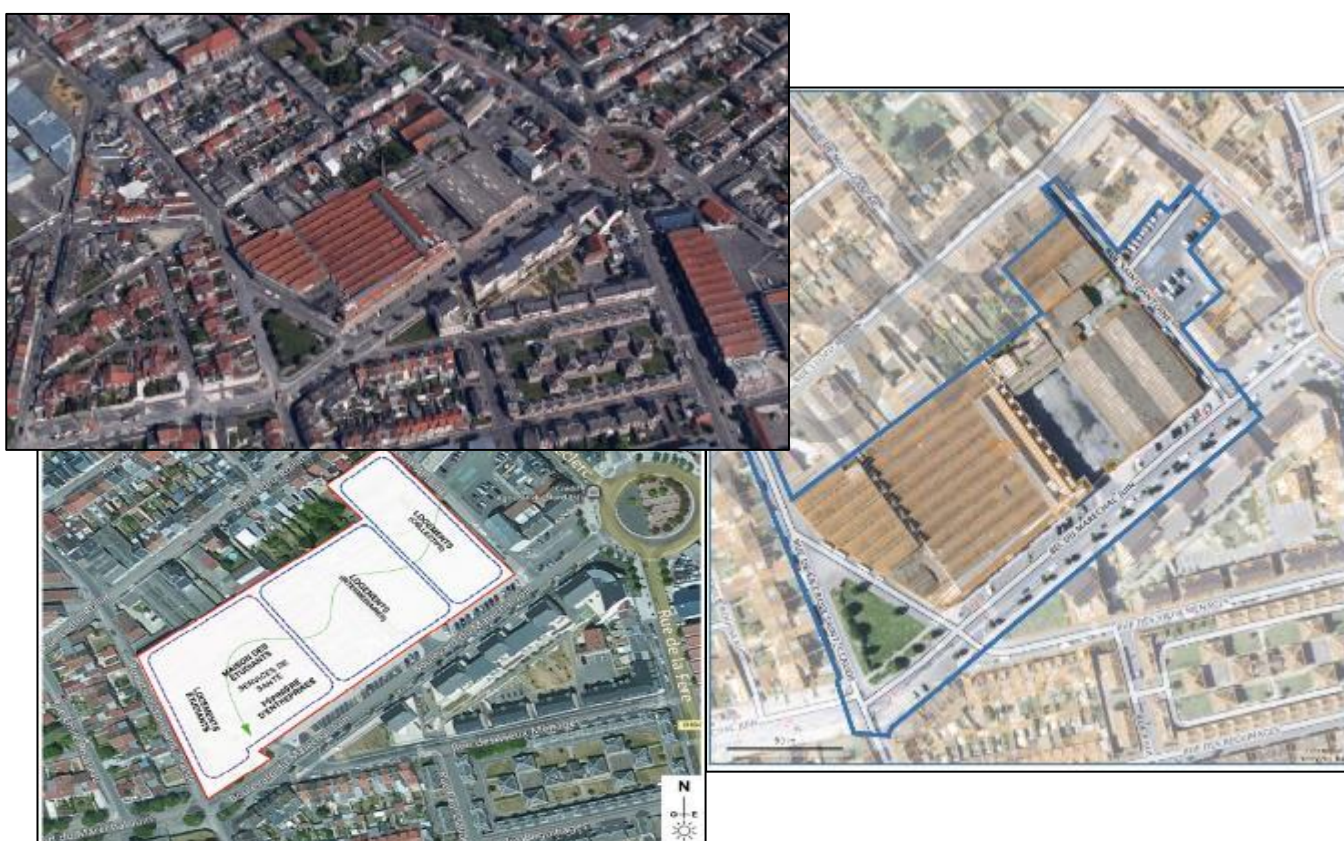
En Septembre 2017, **13 foyers avaient d'ores et déjà reçu cette aide de l'Agglomération**.



### ➤ La dépollution de la friche du Maréchal Juin

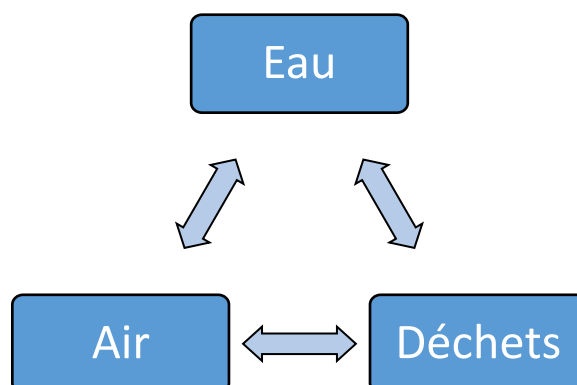
Située au cœur du quartier du Faubourg d'Isle à Saint-Quentin, cette friche, d'un hectare, avait été rachetée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en 2016. La première phase des travaux de réhabilitation de la friche du Maréchal Juin a commencé au début de l'année 2017 et s'est poursuivie jusqu'en septembre. Cette phase initiale comprenait la destruction du bâti existant, un désamiantage de l'ancienne usine et une dépollution de l'ensemble du site.

La suite des travaux sera la réhabilitation de cet espace. Parmi les projets qui prendront forme au sein de ce nouveau quartier on peut noter **la création d'une nouvelle pépinière d'entreprises afin d'y accueillir des startups**. La proximité de ce quartier avec le campus universitaire de Saint-Quentin encourage **la création de logements dédiés aux étudiants**. De nouveaux commerces, un parking, un espace de verdure et des bâtiments publics pourraient également venir compléter l'offre de service dans le quartier (maison de santé, maison de l'étudiant).



## IV. Une gestion des ressources optimisées et respectueuse de l'environnement

L'Agglomération du Saint-Quentinois est compétente dans de nombreux domaines qui présentent d'importants enjeux environnementaux.



### A. La gestion de l'eau

La gestion de l'eau est évidemment l'un des enjeux fondamentaux du développement durable, il s'agit d'une ressource à protéger de la pollution mais aussi, il convient d'en assurer la bonne gestion pour en éviter le gaspillage.

Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

A ce jour, **67 agents des services eau et assainissement** œuvrent pour amener l'eau dans vos foyers.

La desserte en eau potable et en assainissement de l'ensemble des usagers de l'Agglomération du Saint-Quentinois est **assurée 24h/24h et 7j/7j**.

#### ➤ L'eau du robinet est bonne à boire



La qualité de l'eau répond à **54 critères de potabilité** définis par le **code de la santé publique**. Ces critères sont pour la plupart plus sévères que les recommandations de l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**.

Les paramètres de qualités font l'objet d'un suivi sanitaire permanent.

Pour s'assurer de la bonne qualité de l'eau produite et distribuée, une double surveillance s'organise :

- **une autosurveillance permanente du distributeur,**
- **de fréquentes analyses réalisées par les Agences Régionales de Santé (ARS),**

Ces contrôles consistent à vérifier si les propriétés physiques, chimiques et bactériologiques de l'eau distribuée sont sans danger pour la santé. Les composants de l'eau du robinet doivent ainsi rester dans des proportions conformes aux normes de potabilité, qui sont extrêmement drastiques et très largement inférieures aux seuils pouvant présenter un risque pour la santé.



L'eau du robinet est bonne à boire, sa consommation répond aux mêmes règles d'hygiène que tous les autres aliments.

Pour préserver les qualités sanitaires, l'eau ne doit pas être conservée indéfiniment. Il faut éviter de laisser l'eau trop longtemps au contact de l'air et surtout au soleil avant sa consommation.

De plus, le portail de l'eau présent sur le site internet de l'Agglomération du Saint-Quentinois permet aux abonnés de contrôler leur consommation en eau à tout moment. Il permet ainsi de diminuer la consommation en eau des usagers tout en **favorisant la dématérialisation des factures** puisqu'il est désormais possible de payer ses factures directement sur le site internet de l'agglomération.

#### ➤ [Technicité de l'apport en eau potable](#)



Avoir une eau potable de qualité sortant de nos robinets semble à chacun de nous tout à fait normal. Le cycle de l'eau est pourtant complexe et nécessite une grande technicité de la part des agents de l'Agence de l'Eau et de l'Assainissement.

A l'Agglomération du Saint-Quentinois, l'eau mobilise de nombreux acteurs. Le service public de l'eau et de l'assainissement gère en régie directe certaines tâches telles que le pompage et l'acheminement de l'eau et fait intervenir des prestataires extérieurs dans le cas d'achat d'eau à d'autres syndicats et celui du traitement et de l'épuration des eaux usées qui est confié à un délégataire.

#### ➤ [Les actions](#)

Les actions réalisées par les services de l'eau et de l'assainissement sont nombreuses et se déroulent tout au long de l'année.

Ainsi le remplacement des compteurs afin d'obtenir des données de rendement plus précises et la réparation des fuites (on estime qu'un quart de l'eau extraite pour la consommation est perdue à cause des fuites) du réseau font partie des missions les plus importantes qui évitent chaque année le gaspillage d'une importante quantité d'eau et permettent d'établir une facturation plus précise pour les usagers.





L'Agglomération entretient un réseau d'eau potable de près de 400 km, avec 9 forages et 16 réservoirs, lesquels représentent près de 20 000 m<sup>3</sup> de stockage. De même, elle gère 558 km de réseau d'assainissement (369 km pour les eaux et 189 km pour les eaux pluviales) et 105 stations de relèvement. Ces infrastructures nécessitent des travaux constants d'entretien.

A la suite de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon au 1er janvier 2017, l'Agglomération du Saint-Quentinois a souhaité lancer une étude sur **les conditions techniques, juridiques et financières de l'exercice des compétences eau et assainissement sur le territoire du nouvel EPCI au 1er janvier 2018.**

Les évolutions relatives aux compétences eau et assainissement introduites par la loi NOTRe emportent, en effet, des nombreuses conséquences et interrogations qu'il convient de préparer de la meilleure façon. Plusieurs enjeux sont à prendre en considération : **moyens, techniques, financiers et politiques.** Cette étude doit constituer un véritable outil d'aide à la décision afin d'effectuer ce transfert de compétence dans les meilleures conditions.

#### Nouveautés 2017 :

L'année 2017 est marquée par une réorganisation de la régie eau (regroupement de la régie plomberie et de la régie fontainerie). L'objectif recherché est de développer de la polyvalence en interne permettant ainsi de maintenir en permanence une équipe dédiée à la recherche de fuite, une équipe dédiée au renouvellement des compteurs et une équipe « gestion patrimoniale » consacrée à la cartographie des réseaux.

#### ➤ L'utilisation du réseau des eaux usées pour chauffer la BUL

La Base Urbaine de Loisirs (BUL) est un équipement de l'Agglomération du Saint-Quentinois exploité par un délégataire de service public (Vert Marine).

Elle est notamment équipée d'une piscine qui nécessite d'être chauffée été comme hiver afin de pouvoir accueillir le public. Ce service représente un coût important tant au niveau financier qu'au niveau environnemental.



L'Agglomération a donc décidé de lancer une étude de faisabilité afin de profiter de la chaleur diffusée par les eaux usées afin de chauffer la BUL en prenant en compte à la fois le coût financier du projet et les économies estimées suite à sa mise en place. L'étude de faisabilité se décline en sept phases étalées sur une période de six mois.

## B. La gestion des déchets

- Le Programme Local de Prévention des Déchets : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

La collectivité a en charge la mise en place du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA)** d'une durée de 5 ans (2015-2020). La **commission d'élaboration et de suivi du PLP** a été créée en 2016 et a pour rôle de dégager des pistes d'actions prioritaires et les soumettre pour avis au Conseil Communautaire.



Une des actions phares du PLP a été la distribution de plus de **708 composteurs** sur les **39 communes** de l'Agglomération (pour rappel, plus de 350 composteurs avaient été distribués en 2016 sur 19 communes de l'Agglomération). L'opération se poursuivra en 2018.

Après avoir établi une enquête de satisfaction dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2016 auprès des foyers saint-quentinois pour évaluer le niveau de service et apporter des conseils aux usagers, les enquêtes se sont poursuivies en commune sur un échantillon de personne durant l'année 2017.

Afin d'impliquer toute la population, la collectivité **propose la mise en place de composteurs collectifs**. Face à une augmentation constante de production globale des déchets ainsi qu'à la saturation des centres de traitement des déchets, le compostage collectif constitue une alternative. Un projet, co-piloté par le Conseil de Développement, est en cours avec le lycée Colard Noël, le centre social du vermandois et le collège Hanotaux.

**Nouveauté 2017 : Une expérimentation du lombricompostage** a été mise en place au Centre Technique d'Agglomération, au sein du service Déchets Ménagers et Assimilés pour pouvoir faire un retour d'expérience et promouvoir l'opération au siège de l'Agglo, boulevard Victor Hugo en 2018. Une promotion du lombricompostage tout public sera prévue en 2018.





Des ateliers de customisation de meubles avaient été réalisés en novembre 2016 en partenariat avec l'association axonaise Eco&Logique à la déchèterie Ouest lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Cette opération inédite a rencontré un franc succès auprès des usagers avec 5 ateliers complets sur une semaine en 2016.

Cette démonstration a pour vocation d'inciter l'utilisateur au réemploi et à la réutilisation des déchets en lieu et place de l'enfouissement des déchets en décharge.

Cette action a été renouvelée deux fois par mois en septembre, octobre et novembre. Les ateliers étaient complets et suite à la forte demande des usagers, d'autres ateliers auront lieu en 2018.

### La communication, atout majeur avec l'équipe d'animateurs du tri

L'année 2017 a été riche en événements et a permis aux animateurs du tri de mener des opérations de communications ciblées sur le tri ou sur la prévention des déchets comme par exemple :

- Stand de communication Déchets à la 2<sup>nd</sup>e édition de la Foire Expo à Saint-Quentin au mois de mai. Parmi le stand Déchets, un nouveau stand Développement Durable s'est intégré. Ce nouveau stand avait pour but d'expliquer la loi TEPCV (loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte) et de communiquer sur le nouveau Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL) au sein de la collectivité.
- Ateliers de prévention des déchets auprès des collaborateurs de Cora, La Poste de Saint-Quentin, ainsi qu'en milieu scolaire.

Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

### ➤ Le Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire : le REGAL de l'Agglo du Saint-Quentinois

Aujourd'hui le Grenelle II, la loi du 11 Février 2016, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire s'engagent concrètement contre les dérives de la société de surconsommation, pour la protection de l'environnement, la réduction de la production de déchets et l'augmentation du pouvoir d'achat.



C'est pour cela que l'Agglomération du Saint-Quentinois a créé en mars 2017, un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL) subventionné par l'ADEME et la Région des Hauts de France.





Chaque français jette en moyenne 20 kg par an d'aliments à la poubelle dont 7 kg encore emballés soit environ 160 € par an et par habitant.

Source : ADEME

### Les grands temps forts du REGAL :

- **Mars 2017 :** 1<sup>er</sup> Comité de Pilotage réunissant une quarantaine de partenaires (associations, institutions, restauration collective et privées, grandes distributions, collectivités ...)
- **17 mars 2017 :** Séminaire au lycée Colard Noël avec au programme :
  - Conférences (ADEME, Cora, Arash Derambarsh, auteur du « manifeste contre le gaspillage alimentaire » et Eric De La Chesnais, journaliste du Figaro co-auteur du livre « agriculteurs, les raisons d'un désespoir »)
  - Signature de la charte d'engagement (ci-contre)
  - Repas anti-gaspi organisé par les élèves du Lycée
  - Groupe de travail/Ateliers de réflexion qui a permis la rédaction d'un plan d'action en 5 axes et 21 projets.



- **Avril à juin 2017 :** Réunions thématiques (restaurateurs, préparation de la journée du 16 Octobre, les risques sanitaires...)
- **Du 24 au 28 mai :** Foire Expo de Saint-Quentin et présentation de la démarche aux citoyens
- **Début juillet :** Distribution des box anti-gaspi dans 6 établissements partenaires :
  - Auberge de l'Ermitage
  - Le Resto'BUL
  - Le restaurant d'application du lycée Colard Noël
  - Le Champs Élysées
  - La cafétéria de Cora
  - L'Edito

- **Août à septembre** : Premier retour positif sur la distribution des box anti gaspi. Au total, en 2017, 700 box ont été distribuées.



- **16 octobre** : Journée Nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire : **son objectif est de diviser par deux le gaspillage alimentaire d'ici l'année 2025.**



La Journée Nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire a non seulement pour but de soutenir des initiatives de lutte contre le gaspillage, mais également de sensibiliser à cette question cruciale.

Cette proposition est l'une des 21 actions du plan d'action co-construit dans le cadre du réseau. Une réunion de préparation s'est tenue le 27 juin 2017, regroupant différents acteurs du REGAL. Cette réunion a permis de rassembler **12 propositions d'actions concrètes** à mettre en place réparties sur une semaine du 16 au 21 octobre. Cette semaine a permis d'éviter **le gaspillage de 110 kg de denrées destinés à la poubelle.**

- **30 octobre** : 2<sup>nd</sup> Comité de Pilotage qui avait pour but de faire le point sur ce qui a été fait au sein de la collectivité durant l'année 2017 et de construire avec l'ensemble des participants des objectifs pour l'année 2018

- ✓ Zoom sur le plan d'actions du REGAL : 21 actions concrètes regroupées dans 5 axes différents :



# Plan d'actions du REGAL



## Axe 1- Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration privée

- Action 1 : Création et développement d'un réseau des restaurateurs partenaires
- Action 2 : Mise en service de la box anti-gaspi (doggy bag)
  - Sous action 1 : Recherche d'un fournisseur de box anti-gaspi (2017)
  - Sous action 2 : Mise en place d'une signalétique spécifique ( autocollants, chevalets, flyers...)
- Action 3 : Mise en place d'actions dans les restaurants volontaires (adapter les quantités, recettes anti-gaspi...)
- Action 4 : Mise en place d'un guide des bonnes pratiques (ADEME/UMIH)
- Action 5 : Information et mise en place de composteurs

## Axe 2- Favoriser les partenariats entre les différents acteurs du réseau

- Action 6 : Mise en place de visites de sites et des coulisses des enseignes (Ecoles, Grandes distributions, Associations,...)
  - Sous action 1 : visite du collège de Montcornet ( mise en place des composteurs rotatifs et tri des déchets dans la cantine scolaire) (2017)
- Action 7 : Sensibilisation du personnel sur les éco gestes/bonnes pratiques/consignes de tri des déchets/compostage
  - Sous action 1 : Mise en place d'ateliers anti-gaspi au sein de la cuisine de l'Agglo animés par Mme Lefevre de Cora (2017/2018)
  - Sous action 2 : Mise en place d'ateliers avec le service DMA en partenariat avec Cora , La poste (2017/2018)
- Action 8 : Information sur les biodéchets
- Action 9 : Partenariat entre les établissements scolaires, associations, grandes distributions, collectivités
  - Sous action 1 : Mise en place d'un partenariat entre le Campus Universitaire et Auchan pour la redistribution des invendus alimentaires aux étudiants (2018)
  - Sous action 2 : Mise en place d'un partenariat entre le lycée Colard Noël et la Banque Alimentaire sur la transformation de la viande ( nouvelle mesure du Plan National de Lutte Contre le Gaspillage Alimentaire 2017-2020) (2018)
  - Sous action 3 : Mise en place d'un food truck (association Eco&Logique) dans les écoles (école de Gauchy, lycée Colard Noël) (2018)

## Axe 3- Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

- Action 10 : Mise en place d'un comité de concertation entre parents d'élèves, enseignants, intendants cuisine, directeurs d'école (ville de Saint-Quentin)
  - Sous action 1 : Mise en place d'une réunion thématique avec l'ensemble des directeurs des collèges de l'Agglomération en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aisne (2018)
- Action 11 : Sensibilisation du personnel encadrant/gestionnaire cuisine/centre aéré
  - Sous action 1 : Sensibilisation du personnel de la cantine scolaire de Gauchy
  - Sous action 2 : Sensibilisation du personnel des cantines scolaires de Saint-Quentin
- Action 12 : Privilégier les animations scolaires sur le gaspillage alimentaire
  - Sous action 1 : Mise en place d'un défis anti-gaspi des écoles à Gauchy et Saint-Quentin (2017/2018)
  - Sous action 2 : Mise en place d'une animation en partenariat avec le Chapiteau Vert dans les écoles élémentaires de l'Agglomération
  - Sous action 3 : Animation sur le tri et le gaspillage alimentaire à l'école de Montescourt Lizerolles (2018)
- Action 13 : Faire une étude pour la mise en place de composteurs rotatifs (Saint-Quentin/Gauchy)
  - Sous action 1 : Mise en place d'un composteur rotatif à la mairie de Gauchy (2017/2018)

## Axe 4- Créer du lien par la mise en réseau et le partage d'information

- Action 14 : Création d'un réseau de communication pour tous les acteurs/plate-forme d'échanges offres-besoins
- Action 15 : Mise en place d'un annuaire de l'offre éducative sur le thème du gaspillage alimentaire et alimentation durable en coordination avec l'éducation nationale
- Action 16: Information sur le règlement sanitaire/qualité alimentaire
  - Sous action 1 : Réunion sur les risques sanitaires (2017)

## Axe 5- Sensibiliser les citoyens

- Action 17 :Organisation de divers évènements afin de sensibiliser le grand public
  - Sous action 1 : Création d'un groupe de travail pour l'organisation de la journée du gaspillage alimentaire (2017)
  - Sous action 2 : Semaine anti-gaspi au sein de l'Agglomération (octobre 2017)
  - Sous action 3 : Organisation d'un disco soupe au lycée Colard Noël afin de sensibiliser le grand public (2018)
- Action 18 : Diffusion de recettes de cuisine spéciales anti gaspi via Ma télé
- Action 19 : Communiquer sur le plan d'action et toutes les initiatives qui en découlent via tous les canaux de diffusion possibles
- Action 20 : Création d'un livre recensant des recettes des agents et habitants de l'agglomération, des astuces anti-gaspi (2018)
- Action 21 : mise en place d'ateliers anti-gaspi ouvert aux agents et au public au sein de la cuisine de l'Agglomération

**Nouveauté 2017 :** L'Agglomération met en place des ateliers sur des thématiques différentes (customisations de meubles, atelier anti-gaspi, atelier composteur, apprendre à faire des économies d'énergies...).

La semaine anti-gaspi organisée au sein de l'Agglomération a été l'occasion de tester les premiers ateliers. Ainsi, **un atelier anti-gaspi au sein de la nouvelle cuisine de l'Agglomération du Saint-Quentinois a eu lieu le 28 novembre avec notre partenaire REGAL, Cora.** Une dizaine d'agents ont participé à deux sessions pour cuisiner des recettes autour du pain.



### C. Le contrôle de la qualité de l'air

La qualité de l'air est à la fois **un enjeu de développement durable et de santé publique central**. En effet, selon le baromètre annuel du Ministère de l'Environnement paru en 2017 il s'agit de la première préoccupation des Français face au dérèglement climatique. D'autres chiffres présentés en 2016 dans une étude de Santé Publique France estiment que l'amélioration de la qualité de l'air induirait non seulement **une baisse de la mortalité**, mais **également une hausse de la qualité de vie et de la santé**.

Lutter contre le réchauffement climatique

Les collectivités ont des obligations à respecter afin d'améliorer la qualité de l'air. Certaines prises de compétences de l'Agglomération du Saint-Quentinois sont en lien direct avec l'air, les documents de planification doivent prendre en compte **la qualité de l'air de même que le parc de véhicules de l'agglomération devra être renouvelé à 20% par des véhicules "propres" à l'horizon 2020**.

#### Nouveauté 2017 :

L'Agglomération du Saint-Quentinois va plus loin. Elle a ajouté cette année sur son site internet un onglet consacré à la qualité de l'air. On y retrouve en temps réel la qualité de l'air du jour ainsi que des prévisions pour le lendemain. Depuis cette page les internautes peuvent également accéder au site de l'Atmo et notamment à la page consacrée au territoire de l'agglomération sur laquelle ils peuvent retrouver les pics de pollution de l'année en cours. **On peut noter qu'entre janvier et septembre 2017, huit alertes pollutions ont été données.**





L'Atmo Hauts de France est une association de surveillance de la qualité de l'air agréée par le Ministère en charge de l'Environnement. Ses missions se déclinent en trois axes : surveiller l'air que nous respirons, informer au quotidien et alerter en cas de phénomène de pollution atmosphérique et enfin accompagner les partenaires dans leurs projets Air en lien avec les thèmes du Climat, de la Santé et de l'Énergie. L'agglomération a été équipée de stations de mesures Atmo qui récoltent les données sur la concentration de polluants présents dans l'air et donc qui permettent d'évaluer la qualité de l'air quotidiennement.

Polluants surveillés par station :

- St-Quentin stade : Particules PM10 et PM2.5, ozone O<sub>3</sub> et dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>
- St-Quentin Victor Hugo : Particules PM2.5, dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>



A titre d'exemple ci-dessus, le 3 novembre 2017, l'indice de la qualité de l'air à Saint-Quentin était de 5, ce qui correspondait à un indice moyen.



**Dans la région Hauts de France, la perte d'espérance de vie due à la pollution de l'air serait de 11 à 16 mois selon le type de commune.**

**48 000 décès/an sont attribuables à la pollution dont 6 500 décès/an en Hauts de France au troisième rang en matière d'impact sur la mortalité derrière le tabac (78 000 morts) et l'alcool (49 000 morts).**

**SOURCE : étude de Santé Publique France 2016**

## V. L'Agglomération du Saint-Quentinois s'engage dans la Troisième Révolution Industrielle et Agricole via sa filière Robonumérique



La Région Hauts de France a affirmé sa volonté d'être un moteur de la **Troisième Révolution Industrielle et Agricole**.

Cette Troisième Révolution Industrielle s'appuie sur la **transition énergétique et les technologies numériques** afin de revoir nos modèles de production et de consommation pour un monde plus durable.



**Rev3** c'est une dynamique engagée par **les entreprises, les collectivités et les territoires, les écoles, les universités, les citoyens** pour être les pionniers de ce progrès sociétal et environnemental et en tirer les bénéfices en termes de création de valeur, de compétitivité, d'emplois et de bien-être.

L'Agglomération du Saint-Quentinois suit cette dynamique régionale et affirme depuis de nombreuses années sa volonté d'être un territoire à la pointe de l'innovation notamment dans le domaine de la **Robonumérique**. Elle fait d'ailleurs partie des **territoires labellisés French Tech**. Le **réseau thématique Saint-Quentin French Tech IoT & Manufacturing** est porté par l'Agglomération du Saint-Quentinois.



Le terme "**Robonumérique**" provient de la contraction des termes "**robotique**" et "**numérique**", il se définit comme une stratégie de développement économique qui s'appuie sur la dynamique des acteurs robotiques et numériques locaux.



L'Agglomération du Saint-Quentinois est le territoire pilote en France où industriels, intégrateurs, startupper, chercheurs et étudiants disposent de toutes les compétences nécessaires à l'émergence de projets robonumériques appliqués entre autres au domaine agricole.

En s'inscrivant comme territoire moteur de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole, l'Agglomération du Saint-Quentinois poursuit l'objectif de bâtir un cercle vertueux de croissance et de réussite. La Troisième Révolution Industrielle étant fondée sur l'importance des innovations technologiques, l'agglomération concentre ses efforts sur le développement de la filière Robonumérique appliquée à l'agriculture.

## A. L'Agglomération, un territoire qui mise sur l'innovation pour booster le développement économique

Équipée de lieux d'accueil dédiés aux entreprises innovantes (**Le Garage, Créatis, le Büro, l'Amorce**) l'Agglomération du Saint-Quentinoise s'attache à accompagner les projets de développement avec des outils adaptés.



**Le Büro**, nouvel espace de co-working ouvert depuis le **3 octobre 2016**, permet aux startups et entreprises innovantes ainsi qu'aux étudiants de se rencontrer dans un espace de travail moderne dédié à l'innovation. Il favorise les rencontres informelles de jeunes talents présents sur le territoire de l'Agglomération et encourage la mise en commun de compétences pour développer des projets en proposant des services à un coût accessible.



L'écosystème robonumérique de l'agglomération c'est aussi un ensemble **de formations** présentes sur le territoire, **des centres de recherche et de développement** et **deux pôles de compétitivité** qui forment un réseau de compétences. La Direction du Développement Économique fédère ces différents acteurs et les lie aux entreprises afin d'encourager l'innovation notamment au sein de **l'espace Créatis**.

Cet **écosystème constitue un pôle numérique d'Excellence** et permet de rassembler l'ensemble des compétences requises afin d'accompagner les entreprises dans l'accomplissement de leurs projets innovants. L'objectif dépasse celui de l'accompagnement aux innovations mais plus largement intègre l'ensemble des activités économiques du territoire, l'action de l'agglomération se décline ainsi :

### ASSURER

- le déploiement exogène du territoire,
- être présent sur les événements économiques nationaux et internationaux
- avoir une véritable stratégie de communication (réseaux sociaux, réseaux d'entreprises,...)

### CREER

De nouveaux concepts d'accueil d'entreprises ou d'espace de co-working

### ENCOURAGER

- le déploiement de la fibre optique, assurer une connexion internet de bonne qualité à un tarif raisonnable
- le déploiement endogène du territoire, créateur d'emploi n°1

## B. La Robonumerique appliquée à l'agriculture

L'année 2017 est marquée par de nombreux projets dans le domaine agricole. La filière Robonumerique de l'Agglomération du Saint-Quentinoise a concentré une partie de ses efforts pour renforcer le secteur agricole qui représente une partie importante des richesses produites

sur le territoire sous le nom de Smart Agri. L'enjeu de l'application de la Robonumerique à l'agriculture est de taille puisqu'elle permet de répondre à des besoins d'accroissement de la production tout en diminuant les impacts sur l'environnement.

Les services de l'Agglo ont aussi participé à la Ferme 3.0, événement organisé par la Chambre d'Agriculture de la Somme en partenariat avec Agro-Transfert Ressources et Territoires et destiné à la démonstration des dernières innovations technologiques, robotiques et numériques en lien avec le monde agricole.



L'Agglomération a soutenu la startup Hostabee en faisant l'acquisition de dix ruches installées sur trois sites du territoire de l'agglomération (1 à l'espace CREATIS, 4 à la Clef des Champs et 5 au parc d'Isle).

Les ruches connectées permettent aux apiculteurs de recueillir en temps réel les données sur la vie des abeilles à l'intérieur de leurs ruches, de suivre leur santé afin de réduire leur mortalité.

La technologie d'Hostabee : un module connecté et une application Web qui permettent aux apiculteurs de suivre à distance et en temps réel le cycle de vie de la colonie d'abeilles au sein d'une ou plusieurs ruches.

Toutes les heures pendant quelques millisecondes, les boîtiers transmettent des informations sur le téléphone portable ou l'ordinateur de l'apiculteur. Ils comparent deux courbes : l'hydrométrie et la température dans les ruches.

L'apiculteur peut ainsi, sur plusieurs jours, se faire une idée de l'état de ses ruches. Il peut, grâce au boîtier, détecter un essaimage en préparation, un trouble à l'intérieur de la ruche bien plus précocement. Ainsi, l'apiculteur peut être très réactif et anticiper les actions des abeilles. Pendant la période hivernale, il peut même se passer 6 mois sans qu'il n'ouvre les ruches.

Le 15 septembre a eu lieu la première récolte de miel à l'espace CREATIS : environ 40 kg de miel ont été extraits pour cette première année !



Au vu du caractère innovant et écologique, l'achat des ruches a fait l'objet d'une subvention dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte à hauteur de 80% du montant total de la transaction.



Le mercredi 6 décembre à Lyon, le territoire Saint-Quentinois a remporté le bronze du label territoire innovant 2017 des interconnectés avec Hostabee qui avait présenté ses ruches connectées.

#### **Nouveauté 2017 :**

**15 stations météorologiques connectées ont été installées sur le territoire de l'Agglomération à destination des agriculteurs, des artisans du bâtiment, des professionnels des espaces verts, des communes, des associations et aussi des habitants.** Celles-ci permettront de connaître les conditions météorologiques et les prévisions, à l'échelle communale, afin d'ajuster aux mieux les interventions des agriculteurs ou agents.



*Station connectée à CREATIS*

### **C. La Robonumerique : une stratégie de promotion des compétences de l'Agglomération**

La promotion du savoir-faire et des compétences présents au sein du territoire de l'agglomération s'inscrit dans la logique de la stratégie de développement de la filière Robonumerique. Les différents salons auxquels l'agglomération a participé ont permis de renforcer les liens entre les différents acteurs présents afin de mener à l'avenir des projets collaboratifs.



L'agglomération exporte aussi ses compétences robonumériques lors de salons situés à l'extérieur de son territoire notamment lors du Carrefour de l'Innovation organisé par Tereos le 31 mai et dont NAO, robot utilisé au sein de l'espace CREATIS, a assuré l'accueil des visiteurs.

Depuis plusieurs années, l'Agglomération met en avant les jeunes talents du numérique présent sur le territoire en organisant un Hackathon amélioré appelé encore Challenge étudiant ou Programme d'Innovation Ouverte (PIO). Cette

compétition par équipe invitait les jeunes et les moins jeunes à monter un projet innovant de l'ordre de la Robonumerique. Les plus innovants et assidus d'entre eux ont reçu une récompense financière pour concrétiser leur projet et pour les encourager à continuer dans cette branche d'avenir. Restitution des projets en juin 2018...

Les « Robonumerique Days » de l'Agglo continuent !



Après avoir lancé les trophées de robotique début octobre, l'Agglo a organisé une journée dédiée aux professionnels le 22 novembre dernier au palais des Sports de Saint-Quentin pour un nouvel événement autour de la Robonumerique : **La convention d'affaires Smart Industry.**

**Objectifs de la convention :**

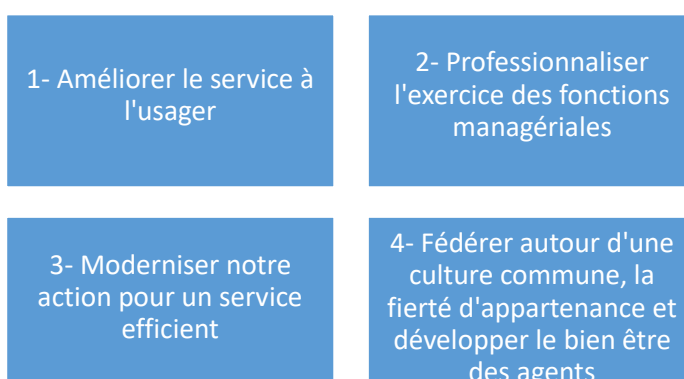
- faciliter les rencontres professionnelles dans un environnement propice aux échanges pour les entreprises régionales et nationales,
- proposer des solutions innovantes au travers d'un parcours de visite,
- faire du conseil et répondre aux interrogations,
- favoriser les rencontres entre l'enseignement supérieur/formation et le monde industriel.

## VI. La Nouvelle Evolution de l'Organisation (NEO) et l'éco-exemplarité

L'administration de l'Agglomération du Saint-Quentinois a lancé depuis 2015 un projet visant à donner un nouvel élan à l'organisation des services en entamant l'élaboration d'un Projet d'Administration. **La Nouvelle Évolution de l'Organisation, abrégée NEO**, a l'objectif de favoriser le « travailler ensemble » tout en rendant le service public plus efficace et de meilleure qualité.

Cette démarche passe par **l'amélioration des conditions de travail** mais aussi par la prise en compte **de la qualité de vie au travail des agents**. Le projet NEO se construit donc avec la participation des agents qui sont les acteurs du changement notamment lors d'ateliers qui permettent de recueillir leurs idées.

Néo se décline en 4 axes stratégiques :



## A. Améliorer le service à l'utilisateur

### ➤ Les nouveaux locaux de l'Agglomération

Depuis septembre 2017, l'Agglomération du Saint-Quentinois accueille le public dans des nouveaux locaux situés **au 58 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin**. L'accueil du public est facilité par la présence de deux agents qui assurent tous les jours de la semaine l'orientation des visiteurs vers les différents services.

Contribuer à  
l'épanouissement  
de tous les êtres  
humains



### ➤ La borne smileys



Une borne smileys a été installée à l'hôtel de l'Agglomération. Fonctionnant selon le principe de l'anonymat avec une borne dédiée aux usagers, elle permet de recueillir les avis sur les services de l'Agglomération.

### ➤ La Foire Expo



La Foire Exposition réunit le savoir-faire de différents domaines d'activités français et européens mais également de notre Département de l'Aisne et de la Région Hauts-De-France.

Parmi les secteurs d'activité représentés, nous y retrouvons entre autres, le monde industriel, l'habitat, l'artisanat, la gastronomie, l'automobile, le transport, la construction, les collectivités, le tourisme, la distribution, les services, l'enseignement, le sport mais aussi la ruralité, le monde agricole ainsi que le monde animalier. Au total ils sont plus de 200 exposants pour cette Foire Exposition Interrégionale. Plus de 764 passages ont été répertoriés sur les stands de l'Agglomération (Proximité, BUL, Pastel, ...)

L'objectif de la présence de la collectivité était de valoriser les métiers et montrer qu'il existe un service public de proximité.

## B. Professionnaliser l'exercice des fonctions managériales

### ➤ Campus de l'Agglo : une école pour manager autrement



L'école du management a été créée au sein de l'Agglo **en 2015** en réponse aux besoins de nos encadrants d'être accompagnés dans leur fonction. Au sein de l'Agglomération du Saint-Quentinois, il y a divers profils de managers (**agents de maîtrise, responsables de service, directeurs**) avec une multitude de situations différentes. Nous avons souhaité que ce cursus du Campus de l'Agglo offre la possibilité de former les managers selon les besoins, selon les situations et selon les profils.



Pour certains d'entre eux, manager est une nouveauté et cela ne s'improvise pas : soit ils sortent d'études, soit ils ont évolué dans leur carrière. La fonction d'encadrement n'étant pas évidente à appréhender, il nous semble primordial de fournir les outils nécessaires pour les coacher afin de poser des bases solides à leur évolution professionnelle.

Pour d'autres, il s'agit d'approfondir leurs capacités managériales et de les accompagner dans le changement des pratiques opéré au sein de la collectivité. En période de contrainte budgétaire et avec l'arrivée des nouvelles générations, le management est amené à être repensé et transformé autour de pratiques plus souples, plus connectées, plus innovantes ;

**L'école de management offre un programme sur-mesure prévu sur 10 mois pensé par des spécialistes des ressources humaines du Campus de l'Agglo pour nos agents.** Ainsi, nous définissons les modules et pouvons faire intervenir des professionnels extérieurs selon nos besoins.

Cette école permet aux managers de **prendre le temps de discuter et d'observer les pratiques de leurs collègues**, ainsi que de remettre en question les leurs. Par le biais d'outils et de techniques innovants, ils sont amenés à développer leur esprit d'équipe et leur créativité. L'école du management véhicule leurs valeurs de l'Agglo avec pour finalité que ses managers forment une communauté solidaire et partagent une culture managériale commune





➤ [Semaine du management](#)

Une semaine consacrée au management a été organisée du 6 novembre au 10 novembre.



L'ambition de cette semaine était de faire comprendre le management d'aujourd'hui et d'inventer celui de demain, ainsi que de s'ouvrir à de nouvelles pratiques managériales. Des ateliers ont été mis en place afin de réfléchir ensemble et prendre de la hauteur par rapport au quotidien de chaque agent. La semaine aura permis aux agents de tester des méthodes innovantes de management avec une variété de formats : des conférences, des débats, des ateliers expérientiels ...

100 % des participants souhaitent que l'événement soit réédité et ont apprécié la qualité des interventions, des sujets abordés ainsi que des échanges dans le groupe. Leurs pratiques managériales s'en sont retrouvées renforcées tant au niveau du travail collaboratif que de la découverte de soi.

C. [Moderniser notre action pour un service efficient](#)

➤ [Le parc automobile de l'Agglomération du Saint-Quentinois](#)

La mobilité des agents représente une partie importante des émissions de CO2 et de la consommation de carburant de l'Agglomération. Les véhicules sont dorénavant systématiquement équipés de GPS afin d'assurer une meilleure sécurité des agents lorsqu'ils se rendent dans des lieux isolés. Le remisage des véhicules à domicile a aussi été réduit, la majorité des véhicules de service restent donc stationnés au Centre Technique Agglomération (sites de rattachement VH, Clastres, ...).

Lutter contre le réchauffement climatique

Le parc automobile composé d'environ **269 véhicules** représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre de l'Agglomération. Chaque année le parc est en partie renouvelé et des efforts sont faits afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités. Les investissements se font vers des véhicules « propres » ou moins polluants dans la mesure selon les offres du marché.

En 2017, le parc automobile de l'Agglomération du Saint-Quentinois a fait l'acquisition de **12 véhicules « propres »**. Parmi ces véhicules on compte **6 véhicules électriques** et **6 véhicules GPL** eux aussi considérés comme « propres ».

Le Parc d'Isle a été équipé de quatre voiturettes électriques en location pour l'année afin d'assurer une mobilité « 100% propre » au sein de cet espace de verdure dont deux servent aux soigneurs et jardiniers du parc.

L'Agglomération possède aussi six bennes à ordures ménagères équipées de la technologie **Cin Énergie\***, technologie permettant de récupérer et d'utiliser l'énergie cinétique produite lors du freinage de la benne afin d'actionner le basculeur de la benne sans consommer plus de carburant. Deux systèmes ont été financés dans le cadre du TECPV.



**\*Un seul freinage produit assez d'énergie pour trois basculements, on estime la diminution de consommation de carburant à 2 500 litres et l'émission de CO2 de 7 tonnes par an. Les économies de carburant générées sont significatives et contribuent à diminuer la pollution de l'air mais aussi la pollution sonore.**

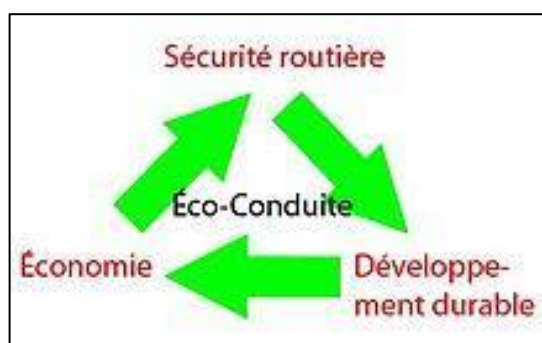
### ➤ L'éco-conduite

Certains agents vont recevoir une formation à l'éco-conduite. L'éco-conduite appelée aussi conduite économique est l'apprentissage et la pratique d'une conduite souple et modérée qui permet :

- de réduire la consommation de dépenses en carburant et,
- de respecter par la même occasion l'environnement.

Elle améliore aussi la sécurité du conducteur et de ses passagers.

Cette action fait partie des projets portés dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.



### ➤ Modernisation rime avec dématérialisation



L'administration de l'Agglomération évolue avec son temps : le courrier est maintenant **dématérialisé** via le logiciel **Elise**, les factures le sont depuis 2016.

Prochainement, l'Agglomération mettra en place une **Gestion Electronique de Documents**, qui permettra à l'ensemble des agents de partager les documents de la collectivité dans une armoire virtuelle unique et commune à tous. Cette installation permettra de réduire la consommation de papiers et contribue à la préservation des ressources naturelles telles que le bois.

## D. Fédérer autour d'une culture commune, la fierté d'appartenance et développer le bien-être des agents

### ➤ Chartes et Règlement intérieur

- **La charte des valeurs** : Intégrité, respect, justice, fierté, innovation : chaque agent doit incarner ces 5 valeurs au quotidien dans le cadre de ses missions
- **Un nouveau règlement intérieur** : Dès janvier 2017, chaque site a disposé de son règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains



En remplaçant les gobelets jetables par le mug ou le gobelet « éco-cup » distribué à chaque agent, la collectivité évite ainsi l'usage de 350 000 gobelets qui représentent autant de déchets.



### ➤ Le choix de la concertation en interne

**Les conditions de travail des agents sont importantes** car elles assurent le **bon fonctionnement** des services de l'Agglomération. Dans le cadre de l'emménagement dans les nouveaux locaux **via NEO**, leur avis a été pris en compte sur plusieurs domaines via un questionnaire.

De nouveaux services et de nouveaux espaces partagés sont proposés aux agents. Un espace de détente ainsi qu'une cuisine sont aussi présents afin de favoriser la communication entre les services, ces espaces évitent aussi que chacun mange seul dans son bureau durant l'heure de pause méridionale ce qui est d'ailleurs interdit par le nouveau règlement interne.



**Prise en compte des économies d'énergies sur les différents sites avec la mise en place de LED à la place d'éclairage classique**, détecteur de présence dans les toilettes et dans les couloirs du site Victor Hugo. Dans le cadre de la rénovation des locaux, les toilettes classiques ont été remplacées par **des toilettes à double flux** permettant de **réduire la consommation d'eau** dans les bâtiments. Les services techniques de l'Agglomération restent installés au Centre Technique Agglomération pour des raisons

pratiques, ils sont au plus proche du garage, du parc automobile et des différents matériels utiles à leurs interventions.

## ➤ Les collectes écoresponsables

Depuis décembre 2016, l'Agglomération du Saint-Quentinois met en place sur les propositions de ces agents, **des collectes éco-solidaire**s. Ces collectes ont lieu tous les 2 à 3 mois pour une durée pouvant aller de 1 à 2 mois.

Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

Les partenariats se font de préférence avec **des associations locales**, sauf en cas d'absence d'association sur le territoire pouvant collecter les objets. L'Agglomération du Saint-Quentinois propose ces collectes afin :

- **de sensibiliser les agents de la collectivité, et les citoyens aux gestes écoresponsables,**
- **aider les associations et les usagers démunis grâce à cette démarche éco-solidaire,**
- **donner une seconde vie aux objets qui n'ont plus d'utilité et donc mettre en place un système d'économie circulaire\*.**

### \*Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire, en s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels, prouve déjà que l'efficacité de l'utilisation des ressources crée à la fois de la valeur économique, sociale et environnementale.

Son objectif ultime est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques innovants. Il s'agit par exemple de rallonger les flux de matière (réemploi, recyclage) et de produits (écoconception sans toxique ni obsolescence programmée, réparation, réutilisation puis recyclage) tout au long de la vie du produit ou service.

Ce modèle repose sur la création de **boucles de valeur positives** à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de **nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants**. La gestion des déchets ne peut plus se réduire à une conséquence du modèle de production actuel. L'optimisation de l'utilisation des ressources par une écoconception pensée en amont transforme la gestion des déchets en une simple étape de la boucle matière.



- La collecte de lunettes



Cette collecte a eu lieu du 3 juillet au 30 septembre en partenariat avec l'association Lunettes sans frontière situé à Hirsingue dans le Bas-Rhin.

Elle était ouverte aux usagers et aux agents de l'Agglomération et de la ville de Saint-Quentin. Plusieurs lieux de collectes ont été déployés :

- Les locaux techniques et administratifs de l'Agglomération
- Les 4 déchèteries communautaires
- Les locaux et les centres sociaux de la ville de Saint-Quentin

Au total, plus de 1 500 paires de lunettes ont pu être récoltées et données à l'association Lunettes sans frontière.

- Collecte de jouets

Suite au succès de la première édition de 2016, l'Agglo a organisé en partenariat avec les transports PASTEL, une collecte de jouets écoresponsable du 11 décembre 2017 au 26 janvier 2018 dans 45 points de collecte (mairies, sites de l'Agglo, agence pastel, déchèterie Ouest). Cette action permet à la fois de réduire les déchets en offrant une deuxième vie aux jouets collectés et favorise le geste solidaire via le don aux associations caritatives locales. Cette année, les jouets seront redistribués au Secours Populaire Français et au Secours Catholique de Saint-Quentin.



- Le tri des déchets de bureau



Afin d'harmoniser les consignes de tri, une réflexion a été menée pour équiper les agents de corbeille de bureau leur permettant de trier à la fois **le papier, le carton mais également les bouteilles plastiques, les briques alimentaires ainsi que les boîtes métalliques**. Un compartiment sera présent sur le même équipement pour trier les petites ordures ménagères (marc de café, mouchoir en papier, chewing-gum, ...). Les consignes de tri seront donc les mêmes qu'à la maison.

Le tri d'autres déchets est aussi à l'essai avec la distribution de cubes à piles et la mise en place d'une borne de collecte des bouchons en partenariat avec l'association locale Bouchons d'amour.

### Nouveauté 2017 : tri des papiers confidentiels

Certains papiers à caractère « confidentiel » ne peuvent pas être mélangés au tri des papiers de bureau classique (courriers signés, factures, ...). La collectivité a mis en place un système de collecte des papiers avec la société COLLECO en vue de leur destruction. Ce système permettra de recycler 100 % des papiers ainsi collectés.

### ➤ Entretien des sites

Les produits d'entretien chimiques ont été remplacés par des produits **labellisés Ecocert**. L'organisme de contrôle et de certification Ecocert vérifie et offre un label aux produits **100% biodégradables**.

Les **balais MOPS** ont aussi remplacés les anciennes lingettes qui servaient à laver les sols, ce changement de matériel permet **de diminuer la quantité de déchets** produite suite à l'entretien des différents sites.

Un protocole d'entretien qui précise les dosages, les techniques et le temps d'action des produits a été rédigé et rentre en application depuis cette année. Il permet **d'optimiser l'utilisation des produits** afin d'en **éviter le gaspillage** tout en **protégeant la santé des services d'entretien et des agents présents sur les sites** qui sont en conséquence moins exposés aux produits d'entretien.



### ➤ Lancement du réveil musculaire suite à l'opération Réflexe Prévention

Après l'analyse des résultats du questionnaire de satisfaction de l'opération Réflexe Prévention, la première action pérenne à mettre en place est le réveil musculaire à destination de tous les agents et sont mis en place dans les principaux sites de l'Agglomération.

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

Des échauffements musculaires adaptés aux conditions d'exercice du métier sont animés par un professionnel coach sportif d'entreprise dans le but de réveiller le corps et l'esprit.



### ➤ Les rendez-vous sportifs

Animé par les agents, les rendez-vous sportifs (sur la lancée des entraînements de l'X-TREM DEFI), se déroulent sur le quai Gayant, les champs Elysées, le parc des autoroutes, la maison de l'environnement. Ce sont des séances de jogging, d'abdos-fessiers et de cardio en marge du déjeuner et après la fin du service.

➤ [Les actions de dépistage du stress](#)

Les agents avaient porté grand intérêt aux séances individuelles de dépistage du stress avec l'intervention **d'un sophrologue** pris en charge par la **mutuelle Intérieure** (ateliers d'initiation à des exercices de respiration et de relaxation adaptés à des situations professionnelles ou de la vie quotidienne), l'Agglomération du Saint-Quentinois a donc saisi l'occasion de renouveler leur présence toujours à titre gracieux.



➤ [Semaine de la Prévention : Réflexe Prévention !](#)



Une semaine consacrée aux agents a été organisée en **mars 2017** et avait pour objet **la prévention**. Cette semaine dédiée à la sécurité au travail et au bien-être professionnel était présente sur trois sites de l'agglomération : **au Centre Technique Agglomération, à la place Lafayette et au circuit automobile de Clastres**. Différents ateliers, simulation et conférences étaient organisées afin d'informer les agents et d'encourager les bonnes pratiques à mettre en œuvre sur les lieux de travail.

Un questionnaire de satisfaction reflexe prévention a été répondu à **plus de 80 agents** :

- 100 % des agents ont répondu avoir aimé la semaine réflexe prévention
- 79,5% ont participé aux activités proposées

La nouvelle agglomération, forte de ses nombreux atouts, s'engage désormais sur la voie de la transition énergétique et écologique du territoire. Afin d'amplifier une dynamique déjà engagée, il faudra développer des solutions innovantes et des nouvelles filières, porteuses d'emplois répondant au défi de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole et du développement durable.




Agglo du Saint-Quentinois

58 Boulevard Victor Hugo  
BP 80352  
02108 Saint-Quentin CEDEX

[agglo-saintquentinois.fr](http://agglo-saintquentinois.fr)

 [agglosaintquentinois](https://www.facebook.com/agglosaintquentinois)

 [AggloStQuentin](https://twitter.com/AggloStQuentin)

 [Agglomération du Saint-Quentinois](https://www.linkedin.com/company/agglo-saintquentinois)